

AVIS PUBLIC Assemblée publique de consultation

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-162 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Résumé du projet de règlement numéro 22-162 régissant la démolition d'immeubles

Ce règlement a pour objet de régir la démolition de certains immeubles. En vertu de l'article 148.0.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), le conseil d'une municipalité est tenu de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles, lequel doit interdire la démolition d'immeubles sauf lorsqu'un propriétaire est autorisé à procéder à sa démolition par un comité, prescrire la procédure de demande d'autorisation, déterminer les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'une demande d'autorisation et déterminer les critères de l'évaluation d'une demande d'autorisation de démolition relative à un immeuble patrimonial.

AVIS PUBLIC est donné en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2022, le Conseil a adopté par voie de résolution le *Projet de règlement numéro 22-162 régissant la démolition d'immeuble*;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu à la salle Éveline-Meloche de l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, le **12 mai 2022 à 19 h**. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
3. Le projet de règlement peut être consulté au l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi, et de 8 h à 12 h le vendredi;
4. Le projet de règlement **ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire**;
5. Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 3 mai 2022.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière